

Numéro : DIR 22 - 194

Date : 14 octobre 2022

GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE

DIRECTOIRE

DECISION

OBJET : Délégation à M. Arnaud FELDER, responsable action foncière à la direction territoriale de Paris, à l'effet de signer l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière en date du 4 octobre 2019

Vu :

- le code des transports, notamment son article R.5312-30 ;
- la décision du directoire DIR 22-174 du 16 septembre 2022 approuvant la conclusion d'un avenant n°2 à la convention d'intervention foncière en date du 4 octobre 2019.

Le directoire :

- autorise le directeur général délégué en charge de la direction territoriale de Paris à subdéléguer sa signature à, M. Arnaud FELDER, responsable action foncière à la direction territoriale de Paris, pour conclure, au nom du directoire, l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière en date du 4 octobre 2019, ainsi que tous les actes et pièces afférents à l'exécution de la convention et de ses avenants et permettant leurs publications aux services de la publicité foncière en application de la décision du directoire DIR 22-174 du 16 septembre 2022 précitée ;
- autorise la publication de la présente décision par sa mise à disposition du public sur le registre disponible au siège du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine et son insertion sur le site internet du grand port fluvio maritime de l'axe Seine (www.haropaport.com).


Stéphane RAISON
Président du Directoire

Florian WEYER

Antoine BERBAIN


Christophe BERTHELIN

Krishnaraj DANARADJOU

ABSENT